#### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 3 MAI 2021 À 19H30 SANS LA PRÉSENCE DU PUBLIC

#### Tenue à la salle du conseil

En vertu de l'arrêté numéro 2020-074 du Ministre de la Santé et des Services Sociaux en date du 2 octobre 2020

À laquelle sont présents à cette séance :

M. Jean-Marie Laplante Le maire:

Les conseillers : M. Daniel Roy

M. Marcel Bonneau M. Michel Massé Mme Lynda Cusson M. Mélanie Valois Mme Marie-Eve Massé

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière Monsieur Guy Cusson, directeur des travaux publics

#### Moment de réflexion

Le quorum est constaté; après un moment de réflexion, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue et les élus présents s'identifient.

La séance est enregistrée en mode audio et sera publiée sur le site internet de la Municipalité dans les meilleurs délais, conformément à la loi.

108-05-2021 Séance du conseil en temps de pandémie du Covid-19 : tenue de la séance ordinaire de conseil du 3 mai 2021, sans la présence du public

Modif. #139-06-2021 CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence s<del>11</del>anitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et en considération de tous les autres décrets qui ont maintenus depuis l'était d'urgence par période de 10 jours et qui est encore en force à ce jour;

> CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074, 14° du ministre de la santé et des services sociaux du 2 octobre 2020 comme suit :

« toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres »:

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue sans la présence du public;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé Marcel Bonneau Secondé par Mélanie Valois

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à la salle du conseil, sans la présence du public et qu'un enregistrement audio de cette séance soit réalisé et publié dans les meilleurs délais.

Adoptée

#### 109-05-2021 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles; PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Michel Massé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

#### 110-05-2021

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 et de la séance extraordinaire du 22 avril 2021

Il est proposé par Marie-Eve Massé

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2021 et de la séance extraordinaire du 22 mai 2021 tels que rédigés, en apportant toutefois les corrections suivantes :

- Résolution #75-04-2021 : (...) le mercredi 12 mai 2021 (...) du samedi 15 mai 2021
- Résolution #90-04-2021 : (...) prolonger la rue Milton St-Louis

Adoptée

#### 111-05-2021 Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile \*\*\* à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	30 897.80\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	7 592.54\$
VOIRIE MUNICIPALE	28 249.07\$
HYGIÈNE DU MILIEU	27 813.10\$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	2 632.82\$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	1 608.22\$
LOISIRS ET CULTURE	10 084.64\$
FRAIS DE FINANCEMENT	2 659.80\$
IMMOBILISATIONS	<u>1 365.33\$</u>
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MAI 2021:	112 903.32\$

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de mai 2021 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

#### 112-05-2021 Rapport du directeur des travaux publics

Le directeur des travaux public est présent et fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois d'avril 2021 et de ceux à venir en mai 2021.

Travaux à venir : lignage de rue, refaire ligne d'arrêt de ce qui touche aux intersections des routes sous gestion MTQ.

Achat de buttoirs : achat chez Surplus Dépôt

Paysagement Benoit : demande de cibler un emplacement pour le surplus de feuilles à l'automne pour les entretiens municipaux.

Arbres le long de la pharmacie : voir à faire achat d'arbres plutôt décoratif.

Trottoirs rue du Marché et autres endroits à rapiécer : estimation à venir.

CPE La Douce Couvée : demande visant à ajouter des cases de stationnement pour le personnel supplémentaire. Le directeur verra à prendre les informations pour voir la réglementation applicable.

Forage rte 139-Les Équipements Shearex : des ajouts de travaux seront faits, sur une base de tarif horaire, afin de redresser des trous d'homme situés sur la route 139.

Traitement aux étangs : le traitement avec le sulfate d'aluminium débutera le 12 mai prochain.

Piste cyclable et autres installations du printemps : les buttoirs et les pancartes de la piste cyclable seront installés vers le 19 mai 2021.

Achat d'asphalte : une palette d'asphalte a été commandée.

Abat poussière : en attente de l'intervention du Canton, ça pourrait aller en fin mai prochain.

Nivelage secteur gravelé : les chemins du village qui sont en gravier ont été nivelé.

Travaux rue Ste-Marguerite: Il y aura possiblement des tests de caméra à faire sur certains ponceaux qui traverse la rue, dans le secteur près de la rue Notre-Dame, en prévision des travaux de réfection qui sont planifiés pour 2021. Il n'est pas possible d'identifier visuellement comment ils sont aménagés.

Nettoyage égout pluvial et postes de pompage : les travaux visant le nettoyage des postes de pompage vont se faire sous peu, de même que le nettoyage des conduites pluviales, afin de couvrir le tier du réseau, afin d'en venir à faire tout le réseau aux trois ans.

Il est proposé par Marie-Eve Massé Secondé par Mélanie Valois

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport du directeur des travaux publics et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

#### Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

## Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois d'avril 2021

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en avril 2021, est remise à tous les élus.

#### Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

#### Première période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procèsverbal.

Une question a été adressée par M. Cédrick Morais : il demande à la municipalité de prévoir une limitation de la vitesse permise sur la rue des Pins et des Lilas. Le conseil va analyse la possibilité de modifier la limite de vitesse dans les secteurs résidentiels où il n'y a pas de trottoirs, pour la fixer à 30 km/h.

État des revenus et dépenses au 30 avril 2021 : Une copie de l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2021 est remise à tous les élus, ainsi qu'un état comparatif au 30 avril 2020.

#### 113-05-2021 Horaire d'accès au bureau municipal en zone rouge : directives du conseil

CONSIDÉRANT QUE le télétravail est une mesure obligatoire dans le contexte de la COVID-19 et que tous les employés de bureau ou ceux effectuant des tâches administratives, dans les zones rouge ou orange, doivent œuvrer en télétravail;

CONSIDÉRANT QUE seuls ceux dont la présence est essentielle, peuvent poursuivre leurs activités sur les lieux de travail;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur souhaitant maintenir dans ses bureaux des activités absolument requises, doit s'en tenir à l'essentiel et appliquer toutes les mesures sanitaires nécessaires dans le contexte actuel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite être en mesure d'offrir à ses citoyens les services de base (paiement de taxes et permis, émission de permis divers) et que de nombreuses tâches administratives nécessitent la présence des employés au bureau (gestion des archives et classement, courrier, chèques et dépôt, accès aux dossiers physiques en général);

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite implanter un horaire permettant aux citoyens de pouvoir accéder aux services administratifs, en continuant toutefois de favoriser les transactions ne nécessitant pas de visite au bureau municipal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'horaire suivant, pour le bureau municipal, pour les visites jugées essentielles, pour la période du 10 mai au 3 septembre 2021;

Lundi, Mardi, Jeudi, 8h00 12h00 et 13h00 à 16h00

Bureau municipal fermé : Mercredi et vendredi (présence ou télétravail, selon besoin)

Adoptée

#### 114-05-2021 Vente de garage

CONSIDÉRANT l'interdiction de rassemblement émise par la santé publique ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'interdire l'émission de permis pour vente de garage jusqu'à nouvel ordre à cet effet.

Adoptée

#### 115-05-2021

Règlement #02-2021, modifiant le règlement #08-2018, sur la gestion contractuelle : avis de motion et adoption du projet de règlement

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Daniel Roy, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption, le règlement #02-2021, modifiant le règlement de #08-2018, sur la gestion contractuelle.

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, le projet de loi 67, sanctionné le 25 mars 2021, prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique.

Une copie du projet de règlement #02-2021 a été remise aux élus et est déposée, séance tenante, tel que requis par la loi.

Adoptée

#### 116-05-2021

# Affichage des avis publics municipaux : choix des deux endroits désignés par le conseil

Il est proposé par Michel Massé

Secondé par Mélanie Valois

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déterminer les endroits suivants comme étant les deux endroits désignés par le conseil pour l'affichage des avis publics, en conformité avec l'article 431 du *Code municipal :* l'hôtel de ville situé au 26, rue du Marché et le centre communautaire, situé au 125, rue de l'Église à Roxton Falls.

Adoptée

#### Achat d'un babillard pour affichage des avis publics

Ce point est annulé, le babillard de l'église étant récupérable.

#### 117-05-2021

#### Nomination des responsables de l'application règlement G-100.1

CONSIDÉRANT QUE le Règlement G-100.1 prévoit à l'article 8, que le conseil doit nommer par résolution, tout fonctionnaire ou employé de la municipalité responsable de l'application du règlement et est autorisé à émettre un constat d'infraction pour toute infraction au présent règlement;

## PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer les fonctionnaires et employés suivants responsable de l'application du règlement G-100.1 et sont autorisés à émettre un constat d'infraction pour toute infraction à ce règlement :

- Le directeur des travaux publics;
- Contrôleur animalier, en vertu du chapitre XI Les Animaux : SPA Drummond ou agent de la Sûreté du Québec.

Adoptée

\*Madame Marie-Eve Massé se retire de la table des délibérations après avoir déclaré qu'elle a un intérêt pécuniaire particulier sur la question soumise à cette séance, puisqu'elle est une des acquéreurs identifiés à la proposition d'achat présentée au conseil. Elle ne participera donc pas aux délibérations et au vote sur cette question.

#### 118-05-2021

# Offre d'achat visant le lot #5 507 088 présentée par M. Stéphane Rochette et Mme Marie-Eve Massé

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphane Rochette et Mme Marie-Eve Massé s'adressent au conseil dans le but de leur permettre d'acquérir le lot #5 507 088, lequel lot est adjacent à leur propriété située au 212, rue des Pins, sans avoir l'obligation d'y ériger une résidence;

CONSIDÉRANT QUE les principaux objectifs poursuivis par cette demande sont;

- Valoriser la flore qui s'y trouve en vue d'en faire un terrain boisé propre, dégagé et harmonieux, préserver les arbres qui s'y trouvent et maintenir un équilibre esthétique avec leur maison;
- Se prémunir contre d'éventuels problèmes de différence marquée de dénivelé entre leur terrain et ce terrain (érosion possible en raison de l'écart de hauteur d'environ 7 à 8 pieds);

CONSIDÉRANT QU'il est aussi proposé différentes alternatives et engagements en rapport avec l'acquisition de ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a refusé, par le passé, de céder 2 terrains contigus à un même propriétaire qui souhaitait acquérir une plus grande superficie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime que le lot #5 507 088 représente un potentiel de construction au même titre que tous les lots du développement domiciliaire et qu'il est inopportun d'envisager de le céder autrement que pour une construction résidentielle principale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy

Secondé par Michel Massé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser l'offre d'achat déposée par M. Stéphane Rochette et Mme Marie-Eve Massé, visant le lot #5 507 088.

Adoptée

\*Madame Marie-Eve Massé reprend son siège après l'adoption de cette résolution.

Rapport de la TPI : dépôt du rapport des inspections réalisées en avril 2021 Une copie du rapport de la technicienne en prévention incendie pour le mois d'avril 2021, est remiser à tous les élus.

119-05-2021 <u>Visite d'inspection en protection incendie : achat de détecteur de fumée à remettre ou à vendre lors des visites de prévention</u>

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à la proposition de la TPI visant à offrir, en vente ou en don, des détecteurs de fumée lors des visites de prévention. Que la responsabilité de l'achat de ces équipements soit remise aux propriétaires concernés.

Adoptée

120-05-2021 Sollicitation d'une offre de services auprès de Les Services EXP Inc., pour l'élaboration des plans et devis d'appel d'offres et surveillance, pour le projet d'aménagement d'un lien piétonnier et cyclable sur la rue du Marché

CONSIDÉRANT QUE le projet visant l'aménagement d'un lien piétonnier et cyclable sur la rue du Marché a été soumis à une demande d'aide financière auprès du MAMH, dans le cadre du Fonds régions et ruralité-Volet 1-Soutien au rayonnement des régions et que l'appui de la MRC d'Acton est une condition d'admissibilité au programme;

CONSIDÉRANT QUE l'appui de la MRC d'Acton sera sollicité lors de la séance ordinaire de conseil qui aura lieu le 12 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite réaliser ce projet en 2021 et que pour respecter cet échéancier, il est nécessaire de procéder à l'élaboration des plans et devis d'appel d'offres le plus tôt possible;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé

Secondé par Marie-Eve Massé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de solliciter une offre de services auprès de Les Services EXP Inc., visant la préparation des plans et devis d'appel d'offres, ainsi que la surveillance de chantier, pour le projet d'aménagement d'un lien piétonnier et cyclable sur la rue du Marché, entre la rue Notre-Dame et Ste-Marguerite. Que cette demande soit toutefois conditionnelle à ce que la MRC d'Acton accorde son appui au projet lors de sa séance ordinaire de conseil du 12 mai 2021.

Adoptée

#### Prolongement de la rue St-Louis : estimation budgétaire

Un estimé préparé concernant le prolongement de la rue St-Louis, sur 40 mètres est soumis aux élus. Les élus remettent l'analyse de ce projet à une séance ultérieure.

#### 121-05-2021 <u>Dépôt de branche : ouverture du site de la municipalité</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Acton Vale a décidé de ne plus permettre aux citoyens des municipalités de la MRC d'Acton d'aller porter des branches sur leur site;

#### PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mélanie Valois

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre aux citoyens d'apporter leurs branches uniquement, sur le terrain de la municipalité situé sur la rue Richard-Audet. Que le site soit ouvert les lundis seulement, du 17 mai au 25 octobre 2021, sur appel et qu'un employé municipal soit présent pour chaque déchargement. Que les services de M. Maurice Vallières soit requis au besoin, pour procéder au déchiquetage des branches.

Adoptée

#### Étude de rendement des étangs aérés : suivi de la démarche

La directrice générale fait état de l'état d'avancement de ce dossier. L'offre de services est à venir.

## 122-05-2021 Réfection des conduites d'égout sans tranchée : mandat de surveillance en chantier aux Services EXP Inc.

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'affecter un budget de l'ordre de 2 500\$, pour le mandat de surveillance en chantier aux Services EXP Inc., dans le cadre du projet visant la réfection des conduites d'égout sans tranchée.

Adoptée

## 123-05-2021 Réfection des conduites d'égout en tranchée : émission des plans et estimation pour commentaires

CONSIDÉRANT l'émission des plans en regard avec le projet de réfection des conduites d'égout en tranchée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite aller en appel d'offres sur invitation pour ce projet visant 5 sites d'excavation pour le remplacement de section de conduite d'égout sanitaire;

#### PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un appel d'offres sur invitation, pour le projet de réfection des conduites d'égout en tranchée, en conformité des plans émis par Les Services EXP Inc. Que les entreprises invitées soient détentrices d'une licence d'entrepreneur général #1.4 Routes et canalisation.

Adoptée

#### 124-05-2021 <u>Résolution non attribuée : erreur de numérotation</u>

# 125-05-2021 Projet de construction par Les Équipements Shearex Inc. au 325, rue de l'Église : engagement de raccordement de la propriété au réseau d'égout municipal et émission du permis de construction

CONSIDÉRANT QUE Les Équipements Shearex sont présentement en attente de l'émission de leur permis de construction par la Municipalité, certaines formalités administratives étant à compléter;

CONSIDÉRANT QUE le permis de construction que la Municipalité émettra, permettra, notamment, de déclencher le processus de versement de sommes visant à financer le projet;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, une condition qui demeure encore incomplète, est la confirmation que le MTQ émettra la permission de voirie requise pour l'aménagement du raccordement à l'égout municipal le long de la route 139;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a indiqué à la Municipalité que l'émission de la permission de voirie pourrait prendre encore 8 semaines;

CONSIDÉRANT QUE l'émission de la permission de voirie du MTQ est une formalité administrative et que la Municipalité est prête à s'engager envers la compagnie Shearex, à l'effet que la propriété sera raccordée au réseau d'égout municipal, même si le MTQ en venait à refuser la permission de voirie;

CONSIDÉRANT QU'en cas de refus du MTQ d'accorder la permission de voirie requise, la Municipalité dispose d'alternative permettant de relier le terrain;

#### PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson Secondé par Michel Massé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre l'engagement, envers Les Équipements Shearex, que la Municipalité du Village de Roxton Falls raccorde la propriété au réseau d'égout municipal, prioritairement dans l'emprise de la route 139 et avec la permission de voirie requise par le MTQ ou par un d'autre moyen à déterminer, advenant le refus du MTQ d'accorder la permission de procéder dans son emprise.

Adoptée

#### RIAM : dépôt du bilan annuel des activités 2020

Une copie du bilan annuel des activités de la RIAM pour l'année 2020 est remise aux élus et déposée.

#### MRC d'Acton : bilan annuel des activités de construction - Année 2020

Une copie du bilan annuel des activités de construction de la MRC d'Acton, pour l'année 2020, est remise aux élus et déposée.

# 126-05-2021 Samuel Bérard-Excavation Bérard Inc. : demande de délais supplémentaires pour l'implantation d'une résidence sur la rue Cabana

CONSIDÉRANT QUE M. Samuel Bérard, de la compagnie Excavation Bérard Inc., a transporté une maison, déposée sur une remorque, laquelle a été stationnée au bout de la rue Cabana, sur un terrain privé;

CONSIDÉRANT QUE ce déménagement a eu lieu sans avoir obtenu, au préalable, les permis nécessaires visant la construction ou l'aménagement d'une résidence sur un lot précis;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs plaintes ont été adressées à la municipalité à ce sujet;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment a fait parvenir à M. Bérard un avis lui demandant de retirer la remorque et ce, au plus tard le 4 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE M. Bérard sollicite un délai supplémentaire, soit jusqu'à la fin du mois de mai, le remps de régulariser son dossier et d'obtenir les permis nécessaires à sa construction;

#### PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas accorder d'autres délais à M. Samuel Bérard et de lui demander de retirer la remorque sur laquelle est déposée une construction et ce, dans les délais prescrits par l'inspecteur en bâtiment.

Adoptée

Projet d'entente entre le Village de Roxton Falls et le Canton de Roxton concernant le local occupé par la Bibliothèque municipale de Roxton Falls : suivi En attente de développement dans ce dossier.

# 127-05-2021 Régie Intermunicipale de Roxton : budget révisé et quote-part supplémentaire de 10 290\$

CONSIDÉRANT QUE le processus de regroupement des trois organismes de loisirs et culture va bon train et qu'il est temps de faire certaines réaffectations de budget et de contribution pour Les Loisirs de Roxton Falls Inc. et la Régie intermunicipale de Roxton;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale doit engager certaines dépenses qui étaient non prévues au budget 2021 et qu'à l'inverse, Les Loisirs de Roxton Falls Inc. auront certaines économies, puisque la coordonnatrice et la responsable de l'entretien seront rémunérées par la Régie;

Modif. Résol.139-06-2021

CONSIDÉRANT QU'un budget révisé, tenant compte des changements budgétaires, est présenté, lequel présente une quote-part supplémentaire à verser à la Régie intermunicipale de Roxton de l'ordre de 10 290\$, laissant un solde à verser de 7 510\$ 5 710\$ aux Loisirs de Roxton Falls Inc.;

CONSIDÉRANT QUE ces réaffectations n'implique pas de dépenses supplémentaires pour la Municipalité, puisqu'il s'agit de virement de fonds entre budgets déjà adoptés;

#### PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson Secondé par Mélanie Valois

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de verser la quote-part supplémentaire de 10 290\$ à la Régie Intermunicipale de Roxton. Qu'une somme de 7 510\$ soit versée aux Loisirs de Roxton Falls Inc., à titre de 2<sup>e</sup> et dernier versement d'aide financière pour l'année 2021.

Adoptée

#### 128-05-2021

<u>Projet de réorganisation de la Régie intermunicipale de Roxton, des Loisirs de Roxton Falls Inc. et de la Bibliothèque municipale de Roxton Falls</u>

CONSIDÉRANT la présentation du projet de réorganisation de la Régie intermunicipale de Roxton, des Loisirs de Roxton Falls Inc. et de la Bibliothèque municipale de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QU'un document intitulé « Ordre du jour de la séance de clôture-Relativement à la réorganisation de la Régie intermunicipale de Roxton, des Loisirs de Roxton Falls Inc. et de la Bibliothèque municipale de Roxton Falls », préparé par Therrien Couture Jolicoeur, avocats, est déposé et mentionne les étapes qui doivent être réalisées pour en venir au regroupement des trois organismes;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels rattachés à ce mandat sont estimés à environ 13 000\$, laquelle somme sera financée à parts égales par la Municipalité du Village de Roxton Falls et la Municipalité du Canton de Roxton;

#### PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau Secondé par Michel Massé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démarche proposée et l'exécution des obligations qui y sont prévues, ainsi que les frais qui y sont rattachés, en autorisant la Régie intermunicipale de Roxton à entreprendre les démarches nécessaires visant à regrouper les trois organismes, modifier le nom de la Régie ainsi que ces objets, le tout conformément aux dispositions du document déposé.

Adoptée

#### 2º Période de questions de l'assistance (15 minutes)

Aucune présence n'est enregistrée dans l'assistance puisque la séance est tenue sans la présence du public.

## CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je,	soussignée,	Julie	Gagné,	gma,	directrice	générale	et	secrétaire-trésorière,		
cert	ifie qu'il y a d	es fon	ds dispo	nibles	pour les fir	ns pour les	que	elles les dépenses ci-		
haut décrites sont projetées par le conseil.										

Signé à Roxton Falls, ce 3 mai 2021

## 129-05-2021 <u>Levée de l'assemblée</u>

Il est proposé par Marcel Bonneau Secondé par Mélanie Valois Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h42.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante

Maire

Julie Gagné, gma

Directrice générale et

Secrétaire-trésorière